

MUT'décès

L'AVENIR avec sérénité

vo
tre
mutuelle

Renseignez-vous auprès de votre conseiller mutualiste

Mutuelle Générale de Prévoyance • Mutuelle assureuse
39, rue du Jourdil • 74960 Cran-Gevrier
R.N.M. n°337 682 660

Organisme soumis aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité - R.N.M. n°337 682 660 - Document non contractuel

MUT'décès DEMANDE D'ADHÉSION / coupon à retourner à votre mutuelle

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Téléphone : E-mail :

Date de naissance :

Disponibilités de rappel : Jour Heures

Jour Heures

Jour Heures

Fait à : Signature

le :

Conformément à la loi «Informatique et libertés», vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant.

Bien
protégé,
bien dans
sa vie !

MUT'décès

Un capital
de 10 000 € à 200 000 €
... doublé en cas de décès accidentel



MUTUELLES DE FRANCE **M**

L'ÉCHANGE, L'ENTRAIDE, LA RÉCIPROCITÉ

MUT'décès



Préservez votre avenir et celui de vos proches en choisissant le montant de votre capital



Jacques, 35 ans, marié, 2 enfants

*Aujourd'hui, je souhaite préserver ma famille dans le cas où il m'arrive quelque chose car malheureusement, la mort n'est pas liée à l'âge. J'ai donc souscrit un contrat **Mut'Décès** de **50 000 €**. De par mon travail je me déplace beaucoup en voiture et on ne sait jamais... Ce capital est doublé en cas de décès accidentel et si cet accident devait entraîner une invalidité totale et permanente, le capital me serait versé par anticipation. Me voilà sécurisé ! »*

...pour seulement 12 €/mois



Brigitte, 45 ans, divorcée, 1 enfant de 22 ans

*"Quand ma mutuelle m'a parlé d'un capital décès, je ne me suis pas sentie concernée. Jusqu'au jour où j'ai perdu un ami de 42 ans et là, je me suis dit : si ça m'arrive, comment fera mon fils pour ses études ? J'ai donc souscrit un contrat **Mut'Décès**, sans questionnaire médical seulement une **déclaration** de bonne état de santé et, maintenant, je me sens soulagée de savoir que, s'il m'arrive quelque chose, il ne sera pas démuné et qu'il n'aura pas de problèmes financiers, en plus de sa peine..."*

...jusqu'à un capital de 50 000 €

LES avantages

- Choix du capital selon vos besoins : entre 10 000 € et 200 000 €
- Montant du capital doublé en cas d'accident et versé sans délai d'attente
- Capital versé par anticipation à l'adhérent en cas d'incapacité totale et permanente (3^e catégorie)
- Souscription sans questionnaire médical jusqu'à 50 000 €
- Possibilité de maintenir la garantie jusqu'à 80 ans

